

**L'hon. M. Drew:** Le ministre du Commerce ne convient-il pas qu'il y a des raisons pour lesquelles la délégation en cause devrait être reçue, vu les trois plans qui sont à l'étude, comme l'a dit le premier ministre (M. St-Laurent) au début de la semaine dernière? Le ministre du Commerce nous a dit plus tard qu'il n'était au courant d'aucun plan.

Vu l'incertitude qui résulte de ces deux déclarations contraires, il y a lieu certes de permettre à ladite délégation de venir exposer son point de vue.

**Le très hon. M. Howe:** Étant donné que je suis ministre de la région en cause, je me trouve dans une situation un peu différente de celle du chef de l'opposition (M. Drew) et de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green). Il me semble que c'est une question que je suis en mesure de régler moi-même, sans l'intervention du député de Carleton, ni du député de Vancouver-Quadra. Je me trompe peut-être à ce propos.

**L'hon. M. Drew:** Le ministre du Commerce prétend-il, monsieur l'Orateur, que la région de la tête des Lacs est interdite à tout autre qu'à lui?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est ce qu'on a constaté depuis les cinq dernières élections fédérales.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, les maires de Port-Arthur et de Fort-William avaient organisé une délégation devant rencontrer le ministre. Cette délégation n'apportait aucune nouvelle proposition; mais elle a déjà déclaré qu'elle s'assurerait que le pipe-line serait aménagé. Dans le moment, elle n'a pas de nouvelles propositions à formuler. Il faut féliciter le ministre d'avoir eu le courage de tenir à son idée.

**L'hon. M. Drew:** L'une des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons, c'est que nous ignorons ce que sont les plans. Le ministre du Commerce nous dit qu'il n'y en a aucun, tandis que le premier ministre nous dit qu'il y en a trois. Nous devrions être renseignés à ce propos.

**L'hon. M. Rowe:** Le député de Fort-William (M. McIvor) n'en sait rien, lui non plus.

### LES CÉRÉALES

#### PRÉTENDUE PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS AUX POINTS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Un certain nombre de centres de livraison de ma région signalent

[Le très hon. M. Howe.]

qu'on leur a attribué le contingent de 8 boisseaux, mais qu'ils ne peuvent obtenir de wagons couverts. Le ministre nous dirait-il quels moyens ils peuvent prendre pour en obtenir?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de m'occuper d'endroits qu'on ne désigne pas. Le député parle d'un certain nombre de centres de livraison. Je recommande aux producteurs d'écrire à la société d'élevateurs de leur choix et d'insister pour qu'on attribue des wagons aux régions en cause. Ainsi que le sait mon honorable ami, la répartition des wagons couverts entre points de livraison appartient aux sociétés de céréales qui détiennent des ordres d'acheminement de la part de la Commission du blé.

**M. l'Orateur:** Je crois comprendre qu'on est d'accord pour que la Chambre se forme en comité, d'office.

**Des voix:** D'accord.

### SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Applewhaite.

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

510. Administration centrale. \$2,230,141.

**M. le président suppléant:** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, résolution n° 510, page 75 du budget principal des dépenses. Les détails des affectations commencent à la page 609.

**M. Churchill:** Le ministre a-t-il l'intention de formuler maintenant une déclaration?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je n'avais pas l'intention de formuler ici de déclaration. Comme la Chambre le sait, ces crédits ont été examinés à fond au comité des subsides et je ne crois pas devoir formuler maintenant de déclaration supplémentaire. Je suis disposé à entendre les observations de l'honorable député.

**M. Churchill:** J'espérais que le ministre formulerait une déclaration. Il se montre fidèle à ses habitudes. C'est la cinquième année successive que le même ministre dirige à la Chambre l'étude des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants; chaque fois il a refusé de formuler une déclaration avant l'étude des crédits. Il s'est contenté de commentaires ici et là au cours des délibérations. Ce serait une amélioration si le ministre formulait une déclaration, afin de résumer l'activité de son ministère au cours de l'année et s'il signalait la nature du problème qui subsiste.